AUTORISATIONS D'ABSENCE POUR RAISONS FAMILLIALES

Motif	Nbre maximum de jours	Justificatif	Observations	Référence à l'instruction
Grossesse : - Horaires	1 heure / jour	Déclaration de grossesse	Début du 3 ^{ème} mois sur demande et certificat du médecin de prévention non récupérable (conditions particulières en cas de temps partiel)	§ 111 page 100
- Examens prénataux et postnataux obligatoires	Durée de l'examen	Certificat médical	Des autorisations d'absence de droit sont accordées à l'occasion des examens médicaux obligatoires antérieurs (au nombre de sept) ou postérieurs à l'accouchement, dans les cas où ces examens ne peuvent avoir lieu que durant les heures de service.	§112 page 100
- Séances de préparation à l'accouchement		Certificat médical	Lorsque ces séances ne peuvent avoir lieu en dehors des heures de service Sur avis du médecin chargé de la prévention.	§113 page 101
- Allaitement	1 heure / Jour en 2 fois	Attestation du lieu de garde de l'enfant		§114 page 101
Garde enfant malade de moins de 16 ans	6	Certificat médical ou attestation école / assistante maternelle	lorsque l'enfant n'est pas malade, examen individuel de chaque demande compte tenu du caractère impromptu de la défaillance du moyen de garde habituelle de l'enfant. Proratisé temps partiel X 2 si attestation employeur du conjoint	§1.2 page 103
Garde d'enfant pour s'occuper d'un enfant handicapé (sans limite d'âge)	6		Par ½ j ou heures, afin de permettre aux parents de concilier les intérêts du service et ceux des enfants. Proratisé temps partiel X 2 si l'agent élève seul l'enfant.	§1.3 page 103
APAH Finances : - Membres du Conseil d'Administration	10	Convocation		
- Membres du Conseil	+ 7	Convocation	Afin de participer aux réunions mensuelles de cette instance	§1.3.2 page 103
d'Administration qui constituent le bureau	+ 5		Pour des activités découlant de leur mandat de membre du bureau	§1.3.2 page 103
- Correspondants départementaux	6	Convocation		
Parents d'élèves (agents élus représentants des parents d'élèves)		Convocation.	pour participer aux réunions : - des comités de parents et des conseils d'école dans les écoles maternelles ou élémentaires ; - des commissions permanentes, des conseils de classe et des conseils d'administration dans les collèges, lycées et établissements d'éducation spéciale.	§1.4.1 page 104

Motif	Nbre maximum de jours	Justificatif	Observations	Référence à l'instruction
Rentrée scolaire primaire et entrée en 6 ^{ème}	Facilités d'horaires à récupérer		Lettre annuelle Fonction publique	§1.4.2 page 104
Mariage ou PACS agent	5	Acte de mariage – Attestation du tribunal		
Mariage enfant	1	Faire-part	Éventuellement délai de route	
Décès (Conjoint, personne liée par un PACS, Concubin, Père, Mère, Enfant + 16 ans)	3	Bulletin de décès	Éventuellement délai de route	§1.5 page 105
Maladie très grave : Conjoint, personne liée par un PACS, Concubin, Père, Mère, Enfant > 16 ans	3	Certificat de séjour à l'Hôpital		
Décès autre membre de la famille	1	Bulletin de décès ou avis de décès presse	Examiné au cas par cas	

CONCOURS ET EXAMENS

Préparation :

		Référence à l'instruction
Concours SDT	Concours hors SDT	
Candidats qui justifient de leur assiduité à la préparation		
Journée introductive de méthode	Décharges d'activité de service au titre de la Formation	
Galop(s) d'essai	professionnelle	
Stage de révision (ENT) le cas échéant		\$2 pages 105 à 107
Formations locales		§2 pages 105 à 107
Limité à 1 seul concours par an		

Veille de concours :

			Référence à l'instruction
Concours SDT	MINEFI	Concours Hors MINEFI	
Veille du QCM et veille des épreuves dans la mesure où la veille est un jour travaillé par l'agent.	Idem		
Limité à un seul concours pour un même grade	limité à 1 seul concours par an	Néant	§2 pages 105 à 107
Possibilité de récupérer si temps partiel			

Jour des épreuves :

		Référence à
		1'instruction
Concours des SDT et MINEFI	Concours Hors MINEFI	
Le jour des épreuves	Néant	
		§2.2 page 106
Produire une attestation de présence pour les concours MINEFI		

FACILITÉS DE SERVICE ET AUTORISATIONS D'ABSENCE LIÉES A UN MANDAT POLITIQUE

Motif	Nbre maximum de jours	Justificatif	Observations	Référence à l'instruction
Fonctions électives		l Voir reglementation specifique	En fonction des communes et du nombre d'habitants	§3 pages 107 à 110

AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE POUR MOTIF SYNDICAL

Motif	Nbre maximum de jours	Justificatif	Observations	Référence à l'instruction
	AUTO	RISATIONS D'ABSENCE ACCORDÉES À	À L'ENSEMBLE DES AGENTS :	
Heure Mensuelle d'Information Heure Trimestrielle d'Information	1 heure par mois 1 heure par		L'autorisation d'absence est accordée sous réserve de ne pas porter atteinte au bon fonctionnement du service et notamment de ne pas entraîner une réduction de la durée	
Interdirectionnelle	trimestre		d'ouverture du service aux usagers.	
Congé pour formation syndicale	18 j	Demande à effectuer auprès du service des ressources humaines au moins un mois à l'avance. Justificatif de présence à fournir après la formation	Celui-ci doit être demandé par une organisation syndicale nationale en fonction de son contingent annuel	§4 pages 111 à 114
jus Autorisations Spéciales d'Absence			nés conformément aux dispositions des statuts de leur organisat cation à la demande d'autorisation d'absence. 14 est possible	tion et devront
de l'article 13 (ASA 13) - congrès des syndicats nationaux, fédérations et confédérations de syndicats - congrès internationaux - réunions des organes directeurs (organisations syndicales internationales, syndicats nationaux, confédérations, fédérations, unions de fédérations, unions régionales et départementales de syndicats)	10 j par an et par agent 20 j par an et par agent 20 j par an et par agent	Convocation	Ces droits ne sont pas cumulables avec les 10 j prévus pour la tenue des congrès nationaux. À ces contingents s'ajoutent les éventuels délais de route.	§4 pages 111 à 114

Motif	Nbre maximum de jours	Justificatif	Observations	Référence à l'instruction
Autorisations Spéciales d'Absence de l'article 14 (ASA 14) (Hors ASA accordées pour les assemblées générales annuelles des sections départementales des syndicats nationaux - d'une journée par an au maximum, délais de route éventuels compris-)	Contingent annuel notifié par la DGCP	Convocation	Congrès des unions départementales et régionales, et congrès et réunions des organes directeurs de niveau local : - échelon régional des fédérations et syndicats nationaux ; - échelon départemental des fédérations et syndicats nationaux ; - syndicats départementaux et leurs sections ; - sections d'unions de syndicats ; - unions locales.	
Autorisations Spéciales d'Absence de l'article 15 (ASA 15)		Convocation	Représentants syndicaux qui sont appelés à participer aux réunions organisées par l'administration soit à son initiative, soit à la demande des organisations syndicales. Dans les mêmes conditions, des autorisations spéciales d'absence sont accordées aux représentants syndicaux qui sont appelés à siéger dans les instances suivantes : - Conseil Supérieur de la Fonction Publique ; - Commissions Administratives Paritaires ; - Comités Techniques Paritaires ; - Conseils Economiques et Sociaux régionaux ; - Comités Hygiène et Sécurité ; - Groupes de travail d'une autorité administrative ; - Conseils d'administration des organismes sociaux et mutualistes ; - Conseils d'administration des hôpitaux et établissements d'enseignement.	§4 pages 111 à 114

La durée de ces autorisations comprend : les délais de route, la durée prévisible de la réunion, un temps égal à la durée prévisible de la réunion qui est destiné à permettre aux représentants syndicaux concernés de préparer les travaux des organismes rémunérés par l'article 15 et d'en assurer le compte rendu.

Les autorisations spéciales d'absence accordées en application de l'article 15 peuvent se cumuler avec les autorisations spéciales d'absence accordées au titre de l'article 13 et

de l'article 14.

Motif	Nbre maximum de jours	Justificatif	Observations	Référence à l'instruction
Décharge d'activité de service (DAS)	Contingent annuel		Pour exercer, pendant ses heures de service, une activité syndicale en lieu et place de son activité administrative normale. Les décharges d'activité de service sont utilisées pour permettre la mise à disposition d'agents auprès des organisations syndicales, soit au plan national, soit au plan local. Les décharges d'activité de service sont cumulables avec les autorisations spéciales d'absence. Cependant, le cumul des différentes facilités syndicales susceptibles d'être accordées à un agent ne pourra excéder 50% de son temps total d'activité hebdomadaire. Au delà, les agents doivent être mis à disposition du syndicat à temps complet.	§4 pages 111 à 114

AUTRES AUTORISATIONS D'ABSENCES

Motif	Nbre maximum de jours	Justificatif	Observations	Référence à l'instruction
Consultation médecin de prévention	Durée de la visite			§5.1.1 page 114
Don du sang ou de plaquettes	Durée de l'absence	Attestation de présence au retour		§5.2 page 115
Participation à un jury d'assises		Convocations	La rémunération est maintenue pendant la durée de la session. Toutefois une indemnité de session étant prévue par le code de procédure pénale, l'administration est fondée à la déduire de la rémunération du fonctionnaire.	§5.3 page 115
Participation à des fêtes et cérémonies religieuses		Attestation de présence à la manifestation ou Attestation sur l'honneur	Les dates des cérémonies pouvant donner lieu à autorisation d'absence sont diffusées par lettre collective annuelle du ministère de la Fonction publique.	§5.4 page 115
Sapeurs pompiers : - Missions opérationnelles et interventions en cas de péril	Sans limite			§5.5 pages 115 et
- Actions de formation initiale et continue	Au moins 30 jours r Puis au moins 5 jour	épartis sur les 3 premières années de l'enga rs par an	agement	110
Changement de résidence administrative	Délais de route : 1 j même dépt 2 j dépt limitrophe 3 j autre	Changement de domicile	Quand le changement d'adresse fait suite à un changement de situation administrative (mutation, promotion, cycle de formation professionnelle suite à un concours).	§5.6 page 116

FACILITÉS HORAIRE

Motif	Nbre maximum de jours	Justificatif	Observations	Référence à l'instruction
Consultation spécialiste	0	Convocation ou attestation de visite (Examen au cas particulier)	Sur plage variable (postes HV) ou facilités horaires à récupérer (postes sans HV)	§5.1.2 page 115
Examen de santé : Bilan CPAM	½ journée	Convocation Uniquement la demi-journée des examens	Sur plage variable (postes HV) ou facilités horaires à	
Règlement affaires de famille		Accordée au cas particulier et pour les évènements exceptionnels sur justificatif	récupérer (postes sans HV)	